



Teaching your cells to treat your disease

Société anonyme au capital de 2 628 269,60 euros

Siège social : Les Cardoulines, Allée de la Nertière, 06560 Valbonne –Sophia Antipolis

435 361 209 RCS Grasse

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016

Dans le présent rapport financier semestriel (le « Rapport Financier Semestriel »), les termes « TxCell » ou la « Société » désignent la société TxCell, société anonyme dont le siège social est situé Allée de la Nertière, Les Cardoulines, 06560 Valbonne – Sophia Antipolis, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro B 435 361 209.

TABLE DES MATIERES

1. Attestation du responsable	3
1.1 Responsable de l'information financière	3
1.2 Attestation de la personne responsable.....	3
2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	4
3. Rapport d'activité semestriel	7
3.1 Présentation générale.....	7
3.2 Evènements significatifs intervenus depuis le 1 ^{er} janvier 2016 et stratégie.....	7
3.3 Rapport d'activité	9
4. Informations financières semestrielles	16
4.1 Etat de la situation financière	16
4.2 Etat du résultat net et état du résultat global.....	17
4.3 Etat de variation des capitaux propres	18
4.4 Tableau de flux de trésorerie	19
4.5 Notes annexes aux états financiers	20

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE

1.1 Responsable de l'information financière

Monsieur Stéphane Boissel, directeur général.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société TxCell et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Valbonne,
le 27 septembre 2016

Stéphane Boissel
Directeur général

2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

ERNST & YOUNG Audit

TxCell

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

TxCell

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société TxCell, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne relative à l'information financière semestrielle.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Principe de continuité de l'exploitation » de l'annexe aux états financiers semestriels au 30 juin 2016 qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille et Paris-La Défense, le 23 septembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Expertise
Membre de PKF International

ERNST & YOUNG Audit

Guy Castinel

Cédric Garcia

3. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL

3.1 Présentation générale

Créée en 2001 par un spin-off de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), TxCell (la « Société ») développe des plateformes d'immunothérapies cellulaires T personnalisées innovantes pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques sévères présentant un fort besoin médical non satisfait. TxCell cible différentes maladies auto-immunes (liées aux cellules T ou aux cellules B), dont la maladie de Crohn, le lupus rénal, la pemphigoïde bulleuse et la sclérose en plaques, ainsi que les troubles inflammatoires liés à la transplantation.

TxCell est la seule société de thérapie cellulaire au stade clinique qui soit focalisée exclusivement sur les lymphocytes T régulateurs (Tregs). Les Tregs sont une population cellulaire récemment découverte et dont les propriétés anti-inflammatoires sont désormais établies. Contrairement aux approches classiques basées sur des Tregs polyclonaux non-spécifiques, TxCell ne développe que des Tregs spécifiques d'antigène. Cette spécificité antigénique peut provenir soit du récepteur des cellules T (TCR) naturellement présent à la surface des Tregs, soit de modifications par génie génétique pour ajouter un récepteur dit chimérique (CAR). TxCell développe deux plateformes technologiques, ASTrIA, composée de cellules Tregs non-modifiées, naturellement spécifiques d'antigène, et ENTrIA, composée de cellules Treg modifiées par génie génétique.

3.2 Evènements significatifs intervenus depuis le 1^{er} janvier 2016 et stratégie

3.2.1 Evènements significatifs depuis le 1^{er} janvier 2016

Progrès significatifs réalisés sur la plateforme ENTrIA CAR-Treg de TxCell

- En juin 2016, TxCell a obtenu une licence mondiale exclusive sur le brevet clef du Weizmann Institute of Science (Israël) couvrant toutes les cellules T régulatrices modifiées par génie génétique (CAR-Treg) redirigées et leur utilisation dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires. Ce brevet a d'ores et déjà été délivré en Europe et est en cours d'examen aux Etats-Unis.
- TxCell a signé deux accords de collaboration pour le développement de CAR-Tregs avec des centres de recherche européens reconnus :
 - En avril 2016, TxCell a signé un premier accord de collaboration avec l'*Ospedale San Raffaele* (OSR) de Milan (Italie), l'un des instituts de recherche les plus prestigieux en Europe dans le domaine de la thérapie génique et cellulaire. La collaboration porte sur le développement non-clinique de cellules CAR-Treg pour le traitement du lupus rénal, l'une des complications les plus graves du lupus. En parallèle, l'OSR mène également pour TxCell des travaux de recherche portant sur la conception et la biologie d'autres récepteurs CAR.
 - En juin 2016, TxCell a signé un deuxième accord de collaboration avec le *Lübeck Institute of Experimental Dermatology* (LIED) en Allemagne, l'un des centres de recherche les plus prestigieux dans le domaine de la recherche translationnelle sur les maladies bulleuses de la peau. Cette collaboration porte sur le développement d'un produit d'immunothérapie cellulaire à base de cellules CAR-Treg pour la pemphigoïde bulleuse, une maladie rare et potentiellement mortelle caractérisée par des cloques fortement inflammatoires et, chez certains patients, une érosion des muqueuses.

TxCell s'entoure d'experts mondialement reconnus en immunologie, biologie des cellules T et récepteurs chimériques spécifiques d'antigènes (CAR)

- Le Conseil Scientifique (SAB) de TxCell compte désormais quatre experts mondialement reconnus :

- Le Professeur Zelig Eshhar (Président du SAB), Professeur d'Immunologie, *Weizmann Institute of Science*, Rehovot (Israël), pionnier dans le domaine des récepteurs CAR récompensé par le Prix Novartis d'Immunologie Clinique en août 2016.
- Le Professeur Chiara Bonini, Directeur du Département Hématologie expérimentale, *Ospedale San Raffaele*, Milan (Italie).
- Le Docteur Bernard Malissen, Directeur de Recherche, Immunologie, Centre de Marseille-Luminy, Marseille (France).
- Le Docteur Olivier Danos, *Senior Vice President of Cell and Gene Therapy* de Biogen.
- En juin 2016, Arnaud Foussat, Directeur Scientifique (CSO) de TxCell, a présidé la toute première table ronde dédiée aux thérapies cellulaires à base de cellules T régulatrices pour traiter l'auto-immunité, l'inflammation et la transplantation. Cette table ronde, qui s'est tenue le 28 juin 2016 à Boston dans le cadre du congrès *North American Adoptive T Cell Therapy*, a rassemblé pour la première fois des chercheurs renommés ayant publié des articles sur les Tregs et les CAR-Tregs.

Autres évènements significatifs

- En février 2016, TxCell a lancé un laboratoire spécialisé dans le développement de procédés de fabrication et d'une académie dédiée aux transferts des technologies de production. Ces nouvelles infrastructures sont exclusivement consacrées à l'amélioration du procédé de production existant de TxCell pour la plateforme ASTRiA et au développement d'un procédé de production pour la plateforme ENTrIA.
- En avril 2016, l'office japonais des brevets a délivré à TxCell un brevet clé au Japon couvrant Ovasave®, conformément à la notification reçue en mars 2016.
- En mars 2016, TxCell a conclu un accord avec PCT en vue de lui confier la future production de ses produits aux Etats-Unis.

3.2.2 Point sur la stratégie et les perspectives

Démarrage de plus de 10 programmes CAR-Treg

TxCell a intensifié les efforts de recherche sur sa deuxième plateforme technologique, ENTrIA, laquelle repose sur des cellules T régulatrices génétiquement modifiées (CAR-Treg). Au cours des douze derniers mois, ces efforts ont ainsi permis de lancer plus d'une dizaine de nouveaux programmes CAR-Treg.

Dans un premier temps, et conformément aux recommandations de son nouveau Conseil Scientifique (SAB), TxCell concentrera ses ressources sur 4 à 5 de ces programmes, dans différentes indications dont le lupus rénal, la pemphigoïde bulleuse, la sclérose en plaques et la transplantation. Les objectifs de TxCell en ce qui concerne la plateforme ENTrIA sont les suivants : premièrement, générer de nouvelles données de preuve de concept précliniques dans les 12 prochains mois, et, deuxièmement, démarrer au moins une première étude clinique chez l'homme d'ici fin 2018. Certains de ces programmes seront développés en collaboration avec des laboratoires académiques de renom, à l'image des deux premières collaborations démarrées au cours du premier semestre 2016 avec *l'Ospedale San Raffaele* (OSR) et le *Lübeck Institute of Experimental Dermatology* (LIED).

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique de TxCell tel que présenté en mars 2016. Suite à des résultats positifs récemment obtenus, des ressources supplémentaires ont été allouées pour renforcer les activités liées à la plateforme ENTrIA.

Développement de procédés de production moins coûteux et plus efficaces

En février 2016, TxCell a ouvert son nouveau laboratoire spécialisé dans le développement des procédés de production et le transfert de technologie. Les principaux objectifs de cette unité en matière de développement des procédés sont les suivants : (i) améliorer le procédé de production pour la première plateforme de TxCell, ASTRiA, et (ii) développer un nouveau procédé de production pour sa deuxième plateforme, ENTrIA, composée de Treg génétiquement modifiés. Moins de neuf mois après le lancement

de son laboratoire, TxCell a identifié une nouvelle méthode d'isolation pour ses cellules Treg non modifiées (ASTrIA). Cette nouvelle méthode devrait permettre une réduction d'environ 50% des coûts de production et de la durée globale de fabrication des produits, ainsi qu'une réduction des risques de non-conformité lors des futures productions pour les essais cliniques et le lancement commercial potentiel.

Compte tenu d'une part de ces résultats préliminaires encourageants et d'autre part de sa politique de strict contrôle des dépenses, TxCell a décidé de finaliser ce nouveau procédé de fabrication et de le rendre conforme aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) avant le démarrage de tout nouvel essai clinique pour la plateforme ASTrIA. En conséquence, il a été décidé que le développement clinique d'Ovasave® dans la maladie de Crohn réfractaire ne reprendra pas immédiatement.

Par ailleurs, un procédé de fabrication pour la plateforme ENTrIA devrait être validé d'ici 2018 pour le démarrage d'une première étude chez l'homme avec un CAR-Treg.

Discussions en vue de signer des partenariats stratégiques

Depuis le début de l'année, TxCell a rencontré un grand nombre de sociétés pharmaceutiques ou de grandes sociétés de biotechnologies et a entrepris plusieurs discussions confidentielles. Signer à l'avenir régulièrement des accords de R&D avec des sociétés pharmaceutiques ou de biotechnologies fait partie des principaux objectifs du plan de développement stratégique de TxCell.

3.3 Rapport d'activité

Les résultats de TxCell au 30 juin 2016 traduisent les nouvelles orientations stratégiques de la Société initiées en 2015. Ils se caractérisent ainsi par une perte nette de 7,1 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport au premier semestre 2015, expliquée de manière synthétique par :

- Une diminution du chiffre d'affaires de 0,5 M€ suite à la décision de la Société de résilier en décembre 2015 le contrat de collaboration, de développement, d'option et de licence avec Ferring/Trizell sur Ovasave®, afin de récupérer l'ensemble des droits du produit ;
- Une diminution limitée des frais de recherche et développement de 0,1 M€, la baisse des charges générée par l'arrêt de la production et la suspension du recrutement dans l'étude clinique CATS29 ayant été compensée par les coûts liés :
 - au transfert de technologie de production d'Ovasave® vers le CMO (« *Contract Manufacturing Organization* ») MaSTherCell ;
 - aux efforts déployés sur le programme de développement et d'industrialisation du procédé de fabrication des produits de la plateforme ASTrIA ;
 - aux investissements visant à accélérer le développement et la protection de la plateforme ENTrIA tels que les accords de recherche et de développement signés avec OSR et LIED ou la licence mondiale exclusive couvrant l'utilisation des CAR-Treg.
- Une augmentation non récurrente des frais généraux de 0,6 M€ en raison :
 - de la création d'un laboratoire spécialisé dans le développement de procédés de fabrication et le transfert de technologie ;
 - de l'augmentation des honoraires de conseils juridiques, notamment en matière contractuelle pour les accords de collaboration, de recherche, de développement et de licence signés sur la période.

3.3.1 Analyse du compte de résultat

L'état du résultat net se présente de la façon suivante :

Etat du résultat net (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Chiffre d'affaires	0	534
Autres produits de l'activité	1 422	1 438
Produits des activités ordinaires	1 422	1 972
Frais de recherche et de développement	(5 624)	(5 709)
Frais généraux	(2 509)	(1 862)
Charges liées aux paiements en actions	(372)	(129)
Résultat opérationnel courant	(7 083)	(5 728)
Autres charges opérationnelles	(785)	0
Autres produits opérationnels	792	0
Résultat opérationnel	(7 076)	(5 728)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3	27
Coût de l'endettement financier brut	0	0
Coût de l'endettement financier net	3	27
Autres produits financiers	19	2
Autres charges financières	(29)	(22)
Résultat courant avant impôt	(7 084)	(5 721)
Charge d'impôt sur le résultat	0	0
Résultat net (en K€)	(7 084)	(5 721)

3.3.1.1 Produits des activités ordinaires

Comme attendu, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2016. Le chiffre d'affaires 2015 correspondait exclusivement aux revenus générés par le contrat de collaboration, de développement, d'option et de licence avec Ferring/Trizell sur Ovasave®, résilié le 2 décembre 2015.

Les autres produits de l'activité sont constitués pour l'essentiel :

- De subventions pour 106 K€ ;
- De l'estimation du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2016 pour 1 315 K€, contre 1 392 K€ au 30 juin 2015.

3.3.1.2 Résultat opérationnel

3.3.1.2.1 Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement se répartissent comme suit :

R&D (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Achats de matières premières	715	1 315
Etudes, honoraires scientifiques et autres charges	2 858	2 154
Salaires et charges sociales	1 780	2 009
Amortissements et provisions	268	225
Engagements de retraite	2	6
Total des charges de recherche et développement	5 624	5 709

La diminution de 45,6% du poste Achats de matières premières s'explique principalement par l'arrêt des activités de production depuis juin 2015.

La hausse de 32,7% du poste Etudes, honoraires scientifiques et autres charges s'explique principalement par les coûts liés au transfert de technologie de production d'Ovasave® initié en septembre 2015 vers le CMO MaSTherCell et aux accords de recherche et de développement avec OSR et LIED, partiellement compensés par la baisse des charges générée par l'arrêt de la production et la suspension du recrutement dans l'étude clinique CATS29.

La baisse de 11,4% du poste Salaires et charges sociales s'explique principalement par la fermeture du site de Besançon, en partie compensée par le renforcement de l'équipe de management (notamment en *process development* ou en affaires réglementaires).

3.3.1.2.2 Frais généraux et coûts administratifs

Les frais généraux et coûts administratifs se répartissent comme suit :

G&A (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Locations, honoraires et autres charges	1 859	1 033
Salaires et charges sociales	655	803
Amortissements et provisions	(5)	27
Engagements de retraite	0	(1)
Total des frais généraux	2 509	1 862

La hausse de 80,0% du poste Locations, honoraires et autres charges s'explique principalement par :

- Le lancement du laboratoire spécialisé dans le développement de procédés de fabrication et le transfert de technologie à Sophia Antipolis ;
- L'augmentation des honoraires de conseils juridiques, notamment en matière contractuelle pour les accords de collaboration, de recherche, de développement et de licence signés sur la période;
- L'augmentation des frais de relations investisseurs et de communication.

La baisse de 18,4% du poste Salaires et charges sociales s'explique principalement par la présence de charges non récurrentes sur le premier semestre 2015 (charges patronales sur émission d'options de souscription d'actions et indemnités de départ de Monsieur Damian Marron), en partie compensées par le renforcement de l'équipe G&A (notamment en *business development*).

3.3.1.2.3 Autres charges et produits opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au suivi de la provision pour restructuration dans le cadre de la fermeture du site de Besançon.

3.3.1.3 Résultat financier et résultat net

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux intérêts courus et aux plus-values sur les titres de placements à court terme. Les autres charges financières correspondent à la désactualisation des flux financiers liés au Prêt à Taux Zéro Innovation et à la dette fournisseurs d'immobilisations (voir Notes 11 et 14.2 du paragraphe 4.5 du Rapport Financier Semestriel).

La perte nette au 30 juin 2016 s'élève ainsi à 7 084 K€, contre 5 721 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 1 362 K€.

3.3.2 Analyse du bilan

3.3.2.1 Actif

Actif (en K€)	30/06/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	5 908	5 907
Immobilisations corporelles	836	876
Immobilisations financières	184	155
Total des Actifs non courants	6 928	6 939
Créances clients et autres comptes rattachés	4	4
Autres actifs courants	4 126	4 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 198	9 208
Total des Actifs courants	7 328	13 781
Total de l'Actif	14 256	20 720

Le poste Immobilisations incorporelles correspond aux droits de Trizell sur Ovasave® rachetés le 2 décembre 2015.

Les autres actifs courants incluent notamment :

- Une provision du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2016 pour 1 315 K€. Au 31 décembre 2015 figurait une créance du crédit d'impôt recherche 2015 de 3 023 K€ ;
- Des charges constatées d'avance pour 1 849 K€ concernant des charges d'exploitation et plus particulièrement l'étalement à l'avancement des contrats de sous-traitance liés à l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave® et des accords de recherche et de développement avec OSR et LIED.

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et de titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. A noter que ce montant n'inclut pas le premier tirage de 5 millions d'euros prévu en deux tranches sur la ligne de financement par OCABSA de 20 millions d'euros, mise en place le 17 juin 2016, et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2016.

3.3.2.2 Passif

Passif (en K€)	30/06/2016	31/12/2015
Capital social	2 601	2 577
Primes d'émission	30 412	29 885
Réserves et report à nouveau	(20 766)	(9 576)
Résultat de l'exercice	(7 084)	(11 297)
Total des Capitaux Propres	5 163	11 589
Dettes financières - non courant	1 648	1 641
Autres passifs non courants	19	23
Total des Passifs non courants	1 666	1 664
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	2 111	1 608
Autres passifs courants	5 195	5 087
Provisions courantes	121	772
Total des Passifs courants	7 427	7 467
Total du Passif	14 256	20 720

Les capitaux propres au 30 juin 2016 incluant la perte de la période de 7,1 M€ s'élèvent à 5,2 M€, à comparer à des capitaux propres de 11,6 M€ au 31 décembre 2015.

Les dettes financières s'élèvent à 1 648 K€ au 30 juin 2016 et correspondent au montant actualisé du Prêt à Taux Zéro Innovation encaissé par la Société en décembre 2014 (voir Note 11 du paragraphe 4.5 du Rapport Financier Semestriel).

Les autres passifs non courants s'élèvent à 19 K€ et correspondent à la part à plus d'un an de l'étalement du produit de subvention du PTZI.

Le poste Autres passifs courants comprend notamment le solde du poste fournisseurs d'immobilisations de 3,9 M€, relatif au rachat par la Société des droits de Trizell sur Ovasave®. La dette initiale de 6 M€ a déjà été réglée pour 2 M€ à la signature de l'accord de résiliation du 2 décembre 2015. Le solde est à échéance du 2 décembre 2017 pour 2 M€ et du 2 décembre 2018 pour 2 M€, et représente 3,9 M€ après actualisation (voir Note 3 du paragraphe 4.5 du Rapport Financier Semestriel).

Au 30 juin 2016, les provisions courantes comprennent notamment :

- Une provision pour engagement de retraite pour 37 K€, contre 21 K€ au 31 décembre 2015 ;
- Un solde de 80 K€ de provision pour restructuration lié à la fermeture de l'établissement de Besançon, après reprise de 670 K€ de charges effectivement constatées au cours du premier semestre 2016.

3.3.3 Flux de trésorerie

En K€	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
RESULTAT NET	(7 084)	(11 297)	(5 721)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie			
Elimination des amortissements et provisions	(445)	1 135	257
Paiement en action	372	483	129
Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie	19	(7)	(4)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(6 863)	(9 687)	(5 340)
Variation - Non courant	5	(313)	12
Autres éliminations des éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	9	27	11
Variation des autres passifs non courants	(5)	(340)	
Variation - Courant	1 040	(66)	(1 006)
Variation des créances clients		997	767
Variation des autres actifs courants	444	(987)	(1 806)
Variation des dettes fournisseurs	503	213	(146)
Variation des autres passifs courants (hors fournisseurs d'immobilisations)	93	(288)	179
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 045	(379)	(995)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(6 093)	(10 066)	(6 335)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2)	(5 902)	
Variation du compte fournisseur d'immobilisations incorporelles	19	3 905	
Autres éliminations des éléments incorporels sans incidence sur la trésorerie	(19)	(3)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(276)	(214)	(147)
Cession d'immobilisations corporelles	97	23	1
Variation du compte fournisseur d'immobilisations corporelles	(4)	(83)	
Acquisition d'immobilisations financières	(52)	(3)	(47)
Cession d'immobilisations financières	5	3	1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(233)	(2 274)	(192)
Augmentation de capital ou apports	316	7 631	329
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	316	7 631	329
VARIATION DE TRESORERIE	(6 009)	(4 710)	(6 198)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	9 208	13 917	13 917
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 198	9 208	7 719

3.3.3.1 Flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à – 6 093 K€ au 30 juin 2016 et sont constitués par :

- – 7 084 K€ de perte nette sur le premier semestre 2016, qui s'explique principalement par:
 - Les coûts liés aux contrats de sous-traitance avec les CRO (« *Contract Research Organization* ») de l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave® ;
 - Les coûts liés au transfert de technologie de production d'Ovasave® initié en septembre 2015 vers le CMO MaSTherCell ;
 - Les coûts engagés dans le cadre du programme de développement et d'industrialisation du procédé de fabrication des produits de la plateforme ASTrIA ;
 - Les coûts liés au programme de recherche sur ENTrIA, la deuxième plateforme de produits de la Société, basée sur des cellules T régulatrices modifiées, et notamment :
 - La signature d'un accord de licence mondial exclusif avec la société Yeda Research and Development Company Ltd., sur un brevet du Professeur Zelig

- Eshhar portant sur les cellules régulatrices T redirigées, génétiquement modifiées et leur utilisation dans la suppression d'une maladie auto-immune ;
- La signature des accords de recherche et de développement avec OSR dans le lupus rénal, et LIED dans la pemphigoïde bulleuse, portant sur des CAR-Tregs.
- – 54 K€ d'éléments sans incidence sur la trésorerie, retraités des résultats nets, notamment :
 - Les amortissements et provisions de la période pour – 445 K€, incluant notamment les reprises de dépréciations sur immobilisations et les reprises de provisions pour restructuration effectivement supportées sur le semestre dans le cadre de la fermeture de l'établissement de Besançon ;
 - La charge IFRS 2 relative aux paiements en actions pour 372 K€ sur le premier semestre 2016.
 - + 1 045 K€ de variation du BFR, qui résulte notamment de :
 - De la diminution des autres actifs courants pour 444 K€, résultant principalement de l'encaissement de la créance de crédit d'impôt recherche 2015 sur le premier semestre 2016, compensé partiellement par l'augmentation des charges constatées d'avances liées à l'étalement à l'avancement des contrats de sous-traitance liés à l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave® et des accords de recherche et de développement avec OSR et LIED ;
 - De l'augmentation du solde des dettes fournisseurs pour 503 K€ au 30 juin 2016.

3.3.3.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés à – 233 K€ au 30 juin 2016 (contre – 192 K€ au 30 juin 2015). Ils résultent principalement du versement d'un dépôt de garantie pour les nouveaux laboratoires spécialisés dans le développement de procédés de fabrication et le transfert de technologie, de l'achat de matériel de laboratoire pour l'équipement de ces nouveaux laboratoires et des cessions d'immobilisations dans le cadre de la fermeture du site de Besançon.

3.3.3.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Au 30 juin 2016, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 316 K€, et correspondent à l'exercice au cours du premier semestre 2016 de 576 255 BSA 04-11.

4. INFORMATIONS FINANCIERES SEMESTRIELLES

4.1 Etat de la situation financière

4.1.1 Actif

Actif (en K€)	Note	30/06/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	3	5 908	5 907
Immobilisations corporelles	4	836	876
Immobilisations financières	5	184	155
Total des Actifs non courants		6 928	6 939
Créances clients et autres comptes rattachés	6	4	4
Autres actifs courants	7	4 126	4 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	3 198	9 208
Total des Actifs courants		7 328	13 781
Total de l'Actif		14 256	20 720

4.1.2 Passif

Passif (en K€)	Note	30/06/2016	31/12/2015
Capital social	10	2 601	2 577
Primes d'émission		30 412	29 885
Réserves et report à nouveau		(20 766)	(9 576)
Résultat de l'exercice		(7 084)	(11 297)
Total des Capitaux Propres		5 163	11 589
Dettes financières - non courant	11	1 648	1 641
Autres passifs non courants	12	19	23
Total des Passifs non courants		1 666	1 664
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	14	2 111	1 608
Autres passifs courants	14	5 195	5 087
Provisions courantes	13	121	772
Total des Passifs courants		7 427	7 467
Total du Passif		14 256	20 720

4.2 Etat du résultat net et état du résultat global

Etat du résultat net (en K€)	Note	30/06/2016	30/06/2015
Chiffre d'affaires	15	0	534
Autres produits de l'activité	15	1 422	1 438
Produits des activités ordinaires		1 422	1 972
Frais de recherche et de développement	17	(5 624)	(5 709)
Frais généraux	17	(2 509)	(1 862)
Charges liées aux paiements en actions	18	(372)	(129)
Résultat opérationnel courant		(7 083)	(5 728)
Autres charges opérationnelles	19	(785)	0
Autres produits opérationnels	19	792	0
Résultat opérationnel		(7 076)	(5 728)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	20	3	27
Coût de l'endettement financier brut	20	0	0
Coût de l'endettement financier net		3	27
Autres produits financiers	20	19	2
Autres charges financières	20	(29)	(22)
Résultat courant avant impôt		(7 084)	(5 721)
Charge d'impôt sur le résultat	21	0	0
Résultat net (en K€)		(7 084)	(5 721)
Résultat net de base par action (en €)	24	-0,55	-0,49
Autres éléments du résultat global :			
Résultat net (en K€)		(7 084)	(5 721)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Réévaluations du passif net au titre des régimes à prestations définies		(13)	46
Autres éléments du résultat global		(13)	46
Résultat global (en K€)		(7 097)	(5 675)

4.3 Etat de variation des capitaux propres

En K€	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIMES LIEES AU CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	RESULTAT	TOTAL
31/12/2014	11 663 015	2 333	21 993	(1 312)	(33)	(8 269)	14 712
Affectation du résultat N-1				(8 269)		8 269	0
Souscription BSA 03-15			21				21
S1 2015 - Exercice Options 2014	54 203	11	292				302
24/07/2015 - Placement privé	1 166 300	233	7 698				7 931
Imputation des frais d'augmentation de capital			(645)				(645)
S2 2015 - Exercice Options 2014	3 808	1	20				21
Charges liées aux paiements en actions			483				483
Contrat de liquidités - Actions propres			23				23
Ecarts actuariels					38		38
Résultat de la période N						(11 297)	(11 297)
31/12/2015	12 887 326	2 577	29 885	(9 581)	5	(11 297)	11 589
Affectation du résultat N-1				(11 297)		11 297	0
Souscription BSA PACEO			0				0
S1 2016 - Exercice BSA 04-11	115 251	23	294				317
Imputation des frais d'augmentation de capital			(1)				(1)
Charges liées aux paiements en actions			372				372
Contrat de liquidités - Actions propres			(18)				(18)
Ecarts actuariels					(13)		(13)
Reserves pour émissions d'AGA			(120)	120			0
Résultat de la période N						(7 084)	(7 084)
30/06/2016	13 002 577	2 601	30 412	(20 759)	(8)	(7 084)	5 163

4.4 Tableau de flux de trésorerie

En K€	30/06/2016	30/06/2015
RESULTAT NET	(7 084)	(5 721)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Elimination des amortissements et provisions	(445)	257
Païement en action	372	129
Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie	19	(4)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(6 863)	(5 340)
Variation - Non courant	5	12
Autres éliminations des éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	9	11
Variation des autres passifs non courants	(5)	
Variation - Courant	1 040	(1 006)
Variation des créances clients		767
Variation des autres actifs courants	444	(1 806)
Variation des dettes fournisseurs	503	(146)
Variation des autres passifs courants (hors fournisseurs d'immobilisations)	93	179
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 045	(995)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(6 093)	(6 335)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2)	
Variation du compte fournisseur d'immobilisations incorporelles	19	
Autres éliminations des éléments incorporels sans incidence sur la trésorerie	(19)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(276)	(147)
Cession d'immobilisations corporelles	97	1
Variation du compte fournisseur d'immobilisations corporelles	(4)	
Acquisition d'immobilisations financières	(52)	(47)
Cession d'immobilisations financières	5	1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(233)	(192)
Augmentation de capital ou apports	316	329
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	316	329
VARIATION DE TRESORERIE	(6 009)	(6 198)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	9 208	13 917
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 198	7 719

4.5 Notes annexes aux états financiers

Note 1 : La Société

TxCell (la « Société ») est une société de biotechnologies qui développe des plateformes d'immunothérapies cellulaires T personnalisées innovantes pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques sévères présentant un fort besoin médical non satisfait. TxCell est la seule société de thérapie cellulaire au stade clinique qui soit focalisée exclusivement sur les lymphocytes T régulateurs (Tregs). Les Tregs sont une population cellulaire récemment découverte et dont les propriétés anti-inflammatoires sont désormais établies.

Faits marquants de la période

Le 25 février 2016, la Société a annoncé avoir franchi l'étape la plus importante du transfert de technologie de production d'Ovasave® vers le CMO (« *Contract Manufacturing Organization* ») MaSTherCell qui avait été initié en septembre 2015.

Le 29 février 2016, la Société a annoncé le lancement dans les locaux de Genbiotech situés à Sophia Antipolis de son laboratoire spécialisé dans le développement de procédés de fabrication et le transfert de technologie.

Le 8 mars 2016, la Société a annoncé l'obtention d'un brevet clé au Japon couvrant son produit phare Ovasave® et ses applications dans les maladies inflammatoires de l'intestin.

Le 9 mars 2016 la Société a annoncé la signature d'un accord avec le CMO PCT aux Etats-Unis. La première phase de la collaboration pourrait être suivie d'une phase de transfert des technologies de production, puis de la prise en charge par PCT de la future fabrication des lots cliniques de TxCell aux Etats-Unis.

Le 31 mars 2016, la Société a annoncé la création de son nouveau Conseil Scientifique international (SAB) présidé par le Professeur Zelig Eshhar pour renforcer l'expertise scientifique et les orientations stratégiques de la Société dans le cadre du développement de sa nouvelle plateforme ENTrIA.

Le 25 avril 2016, la Société a annoncé la signature d'un accord stratégique de collaboration avec Ospedale San Raffaele (OSR). La collaboration comprend une partie développement de CAR-Tregs ciblant le lupus rénal et une partie recherche dédiée à la biologie des cellules CAR-Tregs.

Le 25 mai 2016, la Société a reçu l'autorisation des autorités réglementaires européennes pour reprendre son étude clinique de Phase IIb avec Ovasave® chez des patients atteints de la maladie de Crohn modérée à sévère et réfractaires aux traitements existants.

Le 1^{er} juin 2016, la Société a annoncé la signature d'un accord stratégique de collaboration avec Lübeck Institute of Experimental Dermatology (LIED). La collaboration porte sur le développement d'un produit d'immunothérapie cellulaire à base de cellules CAR-Treg pour la pemphigoïde bulleuse, une maladie rare et potentiellement mortelle.

Le 17 juin 2016, la Société a annoncé la mise en place d'un financement obligataire par émission réservée d'OCABSA d'un montant nominal maximal de 20 millions d'euros, soumis à l'approbation des actionnaires convoqués en AGE le 1^{er} août 2016, et la sécurisation d'un premier tirage de 5 millions d'euros (en deux tranches) pour financer des activités de recherche non-clinique de la Société.

Le 21 juin 2016, la Société a annoncé que le brevet couvrant toutes les cellules T régulatrices modifiées par génie génétique (CAR-Treg) redirigées et leur utilisation dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires avait été délivré par l'Office Européen des Brevets (numéro d'identification du brevet : EP 2126054), et que par conséquent, la Société avait exercé son option et signé un accord de licence mondial exclusif avec Yeda Research and Development Co. Ltd. Ltd., la société de valorisation et de transfert de technologies du Weizmann Institute of Sciences titulaire du brevet.

Note 2 : Principes et méthodes comptables**Note 2.1 : Base de préparation des états financiers**

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes semestriels 2016 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 :

- L'amendement à IAS 1 « Initiative informations à fournir » ;
- Les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- L'amendement à l'IAS 19 « Cotisations des membres du personnel » ;
- Les améliorations annuelles des IFRS : cycle 2010-2012 ;
- Les amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- Les améliorations annuelles des IFRS : cycle 2012-2014.

L'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, la société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements, révisions et interprétations de normes lorsque l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2016, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne. Le management prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et des passifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les principaux jugements et estimations sont décrits dans la Note 2.19.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Note 2.2 : Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants:

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- La Société disposait au 30 juin 2016 de 3,2 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie. En août 2016, la Société a encaissé 2,9 M€ au titre d'une première tranche d'OCABSA et 1,1 M€ au titre du préfinancement partiel de son crédit d'impôt recherche 2016. D'ici début 2017, la Société devrait à nouveau encaisser environ 2 M€ d'OCABSA et 1 M€ de préfinancement de CIR. Pour couvrir ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois, la Société envisage de trouver d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital ou de la signature de partenariats stratégiques, pour mener son plan de développement.

A défaut, elle pourrait différer les dépenses relatives à certains programmes et/ou utiliser les lignes de financement obligataire ou en fonds propres dont elle dispose.

Note 2.3 : Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Note 2.3.1 : Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la Société comptabilise l'ensemble de ses dépenses de recherche et développement en charges. En effet, la Société considère que la faisabilité technique de ses projets de développement n'est démontrée qu'au moment de la délivrance des autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits, qui correspond également au moment où la quasi-totalité des frais de développement ont été engagés.

Note 2.3.2 : Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la Société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement.

Note 2.3.3 : Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisation incorporelle	Durée
Logiciels	3 ans

Note 2.3.4 : Autres immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des autres immobilisations incorporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de manière fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées en en-cours jusqu'à la date à laquelle les conditions de mise en service sont remplies.

Note 2.4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés. Les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisation corporelle	Durée
Agencements sur sol d'autrui	10 ans
Composant : Gros œuvre	20 ans
Composant : Agencements divers	5 à 8 ans
Composant : Plomberie	8 à 10 ans
Composant : Climatisation	8 à 10 ans
Composant : Electricité	15 ans
Agencements de laboratoire	4 à 5 ans
Matériel de laboratoire	5 à 6 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Note 2.5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie et un prêt libératoire de l'effort construction, voir Note 5.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les prêts, ainsi que les dépôts et cautionnements classés au bilan en immobilisations financières.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu d'entrées de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle de l'actif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

En application de la norme IAS 32 « Instruments financiers », les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité sont déduites des capitaux propres et les pertes et profits réalisées lors de la vente d'une partie de ces titres sont neutralisés au compte de résultat.

Note 2.6 : Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Note 2.7 : Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Note 2.8 : Capital

Les actions sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Note 2.9 : Paiements fondés sur des actions

La Société applique la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres octroyés à des salariés.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par des simulations Monte-Carlo ou Black & Scholes de valorisation d'options comme décrit en Note 18.

Note 2.10 : Evaluation et comptabilisation des passifs financiers*Note 2.10.1 : Passifs financiers au coût amorti*

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Note 2.10.2 : Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

Note 2.10.3 : Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

Note 2.11 : Subventions

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions comptabilisées en autres produits de l'activité (Note 15).

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les conditions sous-tendant leur réception sont remplies.

Une subvention à recevoir, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Note 2.12 : Provisions*Note 2.12.1 : Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation faite par le management de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Note 2.12.2 : Engagements de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- a) obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- b) versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Le coût des services passés relatif à la partie non acquise des droits est toutefois comptabilisé immédiatement en charge (augmentation des avantages accordés) ou en produit (diminution des avantages accordés) dès la mise en place du nouveau régime ou de la modification du régime. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Le détail des engagements de retraite est fourni en Note 13.

Note 2.13 : Produits des activités ordinaires

Note 2.13.1 : Chiffre d'affaires

Les revenus que la Société est susceptible de générer peuvent résulter de la signature de partenariats stratégiques et inclure diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature, des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, ainsi que des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables à la signature des contrats, et non remboursables, sont étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du contrat.

Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, représentent les montants reçus des partenaires lors de la réalisation de certains jalons scientifiques, réglementaires ou commerciaux. La Société reconnaît ces revenus lorsque l'étape a été franchie et qu'il n'existe pas de risques de reversement des montants.

Les revenus de licences sont constatés progressivement tout au long de la période de l'accord.

Note 2.13.2 : Autres produits de l'activité

Ces autres produits de l'activité sont comptabilisés conformément à IAS 20 :

- **Subventions** : depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en autres

produits de l'activité au fur et à mesure de l'engagement des charges associées et indépendamment des encaissements.

- **Crédit d'impôt recherche** : des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. La Société n'ayant pas payé d'impôt sur les sociétés depuis sa création, elle reçoit chaque année le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche de l'année précédente.

Ces éléments sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Note 2.14 : Contrats liés aux opérations de recherche et développement

Note 2.14.1 : Contrats de prestations de services

Les contrats de prestations de services sont comptabilisés à l'avancement selon la meilleure estimation de la direction. Les charges peuvent ainsi être estimées en fonction de la période sur laquelle s'étale une prestation ou en fonction de certains critères objectifs, tels que le nombre de patients recrutés ou le nombre de visites effectuées.

Le cas échéant, les montants payables lors du franchissement de certains objectifs représentant des jalons techniques de succès pour le prestataire sont constatés en charge lorsque l'étape a été franchie.

Note 2.14.2 : Accords de recherche et de développement

Les accords de recherche sont comptabilisés à l'avancement selon la meilleure estimation de la direction sur la base des éléments communiqués par les partenaires externes corroborés par des analyses internes.

Les accords de développement peuvent inclure diverses composantes, telles que des montants payables à la signature et des montants payables lors du franchissement de certains objectifs de développement. Lorsque la notion de prestation continue peut être établie, les accords de développement sont comptabilisés à l'avancement selon la meilleure estimation de la direction sur la base des éléments communiqués par les partenaires externes corroborés par des analyses internes.

A défaut, les montants payables à la signature des contrats, et non remboursables, sont constatés immédiatement en résultat et les montants payables lors du franchissement de certains objectifs représentant des jalons scientifiques ou réglementaires sont constatés en charge lorsque l'étape a été franchie.

Note 2.15 : Contrats de location

La Société ne détient pas de contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Note 2.16 : Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités.

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. La Société doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

Note 2.17 : Information sectorielle

La Société considère qu'elle opère sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

Par ailleurs, l'intégralité de l'activité de recherche et développement de la Société est localisée en France. Tous les actifs corporels de la Société sont situés en France. Les principaux décideurs opérationnels mesurent la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction de la Société n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

Note 2.18 : Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les impacts des changements d'hypothèses actuarielles relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Note 2.19 : Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

Note 2.19.1 : Valorisation des options de souscription d'actions

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des employés est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

Note 2.19.2 : Comptabilisation des impôts différés sur déficits reportables

La Société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Compte tenu de son stade de développement, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés.

Note 2.19.3 : Comptabilisation des revenus générés dans le cadre d'un contrat de collaboration

Lorsque la Société consent des engagements de recherche et développement futurs, les revenus sont différés et reconnus sur la durée estimée de son implication. La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations. Celles-ci sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'avancement des développements et des prestations restant à effectuer.

Note 2.19.4 : Evaluation des provisions pour risques et charges

Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels

Note 3 : Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

En K€	01/01/2016	Augmentations	Diminutions	30/06/2016
Coût d'acquisition				
Logiciels	8	2	0	10
Immobilisations incorporelles en cours	5 902	0	0	5 902
Total brut des immobilisations incorporelles	5 910	2	0	5 912
Amortissements				
Logiciels	3	2	0	5
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total amortissements des immobilisations incorporelles	3	2	0	5
Total net des immobilisations incorporelles	5 907	0	0	5 908

Le 2 décembre 2015, la Société et Trizell ont conclu un accord mettant fin à leur contrat de collaboration, de développement, d'option et de licence sur Ovasave®. Au titre de cet accord, la Société a récupéré l'ensemble des droits de Trizell sur Ovasave® en contrepartie de paiements pouvant atteindre 15 M€, dont 6 M€ fixes et 9 M€ conditionnés aux revenus futurs générés par Ovasave®. En 2015, les coûts d'acquisition de ces droits, dont le montant et l'échéance peuvent être estimés de façon certaine, ont été inscrits à l'actif, soit 6 M€. Conformément à IAS 38, ces coûts d'acquisition ont été actualisés. Le taux OAT 10 ans du 31 décembre 2015 de 0,995% a été retenu pour cette actualisation. Le rachat des droits après actualisation s'élève ainsi à 5,9 M€. Cette immobilisation est comptabilisée en en-cours dans la mesure où elle ne remplit pas à ce jour les conditions de mise en service.

Note 4 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

En K€	01/01/2016	Augmentations	Diminutions	30/06/2016
Coût d'acquisition				
Agencements et installations	1 054	29	(241)	843
Matériel de laboratoire	2 353	236	(506)	2 083
Matériel de bureau et informatique	318	11	(30)	299
Total brut des immobilisations corporelles	3 725	276	(777)	3 224
Amortissements				
Agencements et installations	913	43	(264)	692
Matériel de laboratoire	1 681	224	(445)	1 459
Matériel de bureau et informatique	255	30	(49)	236
Total amortissements des immobilisations corporelles	2 849	297	(758)	2 388
Total net des immobilisations corporelles	876	(21)	(19)	836

Les principaux investissements du semestre concernent l'achat de matériel de laboratoire pour l'équipement des nouveaux laboratoires spécialisés dans le développement de procédés de fabrication et le transfert de technologie.

La diminution des immobilisations corporelles nettes résulte principalement des cessions et des mises au rebut des agencements et du matériel de laboratoire intervenues en 2016 dans le cadre de la fermeture de l'établissement de Besançon.

Note 5 : Immobilisations financières

En K€	01/01/2016	Augmentations	Diminutions	30/06/2016
Prêts	5	0	0	5
Dépôts et cautionnements	45	52	5	93
Contrat de liquidité	105	0	18	86
Total des Immobilisations financières	155	52	23	184

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants :

- Un prêt libératoire de l'effort construction 2011 pour 5 K€ ;

- Des dépôts de garantie pour 93 K€ correspondant principalement aux baux commerciaux, et dont l'augmentation est liée aux nouveaux laboratoires spécialisés dans le développement de procédés de fabrication et le transfert de technologie ;
- Le solde en numéraire du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse de la Société avec effet au 12 mai 2014, pour 86 K€. Au titre de ce contrat de liquidité, 19 881 actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 30 juin 2016, contre 11 076 actions au 30 juin 2015.

Note 6 : Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients se présentent de la façon suivante :

En K€	30/06/2016	31/12/2015
Créances clients et autres comptes rattachés	4	4
Total créances clients et autres comptes rattachés	4	4

Toutes ces créances ont été encaissées à ce jour.

Note 7 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En K€	30/06/2016	31/12/2015
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	11	17
Personnel et comptes rattachés	8	10
Subventions à recevoir	88	84
Crédit d'impôt compétitivité emploi	24	86
Crédit d'impôt recherche	1 315	3 023
Taxe sur la valeur ajoutée	296	238
Autres créances	536	33
Charges constatées d'avance	1 849	1 078
Total des autres actifs courants	4 126	4 570

Le poste Crédit d'impôt recherche correspond à la provision du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2016. A noter que la Société a encaissé 1,1 M€ en août 2016 au titre du préfinancement partiel de son crédit d'impôt recherche 2016 (voir Note 26 du Rapport Financier Semestriel). Au 31 décembre 2015, figurait au bilan la créance du crédit d'impôt recherche 2015, encaissée au cours du premier semestre 2016.

Le poste Taxe sur la valeur ajoutée intègre notamment les demandes de remboursement de crédit de TVA des deux derniers mois pour 177 K€, encaissés sur le second semestre 2016, contre trois mois de crédit de TVA en attente de remboursement au 31 décembre 2015 pour 139 K€.

Le poste Autres créances comprend notamment une créance de 317 K€ correspondant à la souscription par François Meyer de 115 251 actions de la Société en juin 2016 par exercice de 576 255 BSA 04-11, encaissée au mois de juillet 2016 par la Société.

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation et plus particulièrement l'étalement à l'avancement des contrats de sous-traitance liés à l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave® et des accords de recherche et de développement avec OSR et LIED.

Note 8 : Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

Au 30/06/2016 (en K€)	Valeur du bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Immobilisations financières	184		184	
Créances clients et autres comptes rattachés	4		4	
Autres actifs courants	4 126		4 126	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 198	3 198		
Total des Instruments financiers actifs	7 512	3 198	4 314	0
Dettes financières - non courant	1 648			1 648
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	2 111			2 111
Autres passifs courants	5 195			5 195
Total des Instruments financiers passifs	8 954	0	0	8 954

Au 31/12/2015 (en K€)	Valeur du bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Immobilisations financières	155		155	
Créances clients et autres comptes rattachés	4		4	
Autres actifs courants	4 570		4 570	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 208	9 208		
Total des Instruments financiers actifs	13 936	9 208	4 729	0
Dettes financières - non courant	1 641			1 641
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	1 608			1 608
Autres passifs courants	5 087			5 087
Total des Instruments financiers passifs	8 336	0	0	8 336

Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants présentés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et des titres de placements à court terme immédiatement mobilisables.

Ces dépôts respectent les conditions de classification en trésorerie et équivalent de trésorerie décrite dans la Note 2.7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

En K€	30/06/2016	31/12/2015
Trésorerie	162	3 201
Equivalents de trésorerie	3 037	6 007
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 198	9 208

Note 10 : CapitalNote 10.1 : Capital émis

Au 30 juin 2016, le capital social est fixé à la somme de 2 600 515,40 euros. Il est divisé en 13 002 577 actions de 0,20 euro de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

La variation du capital social sur la période se décompose de la façon suivante :

Mouvements de l'exercice (en K€)	Nombre d'actions	Capital (en valeur nominale) (en K€)	Valeur nominale par action (en €)	Prime d'émission par action (en €)
31/12/2015	12 887 326	2 577		
03/06/2016 - Exercice BSA 04-11	115 251	23	0,20	2,55
30/06/2016	13 002 577	2 601		

Le conseil d'administration du 3 juin 2016 a constaté l'exercice de 576 255 BSA 04-11 par Monsieur François Meyer, ayant donné lieu à l'émission de 115 251 actions ordinaires d'une valeur nominale de

0,20 € chacune, soit une augmentation de capital de 23 050,20 euro en valeur nominale, et représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 316 940,25 euros.

Note 10.2 : Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient 19 881 actions d'autocontrôle au 30 juin 2016, contre 16 280 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2015. Ces actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres dans les comptes établis en normes IFRS, et ce pour un montant cumulé de 114 K€ au 30 juin 2016, contre 95 K€ au 31 décembre 2015.

Note 10.3 : Titres donnant accès au capital

Au 30 juin 2016, les titres donnant accès au capital de la Société se présentent de la façon suivante :

Note 10.3.1 : Plans d'options de souscription d'actions

Désignation du plan	Options 2014 T1	Options 2014 T2	Options SB 2015	Options 2015	TOTAL
Date d'assemblée	07/03/2014	07/03/2014	07/03/2014	07/03/2014	-
Date décision du conseil d'administration	07/03/2014	07/03/2014	27/04/2015	27/04/2015	-
Nombre total d'options autorisées	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	-
Nombre total d'options attribuées	203 211	720 000	300 000	137 968	1 361 179
<i>dont nombre d'options attribuées à des mandataires sociaux</i>	<i>0</i>	<i>455 000</i>	<i>300 000</i>	<i>10 000</i>	<i>765 000</i>
Mandataires concernés :					
Stéphane Boissel (3)	-	-	300 000	-	300 000
Damian Marron (4)	-	400 000	-	-	400 000
Eric Pottier (5)	-	55 000	-	10 000	65 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	20	30	0	64	
Point de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(2)	-
Date d'expiration des options	07/03/2024	07/03/2024	27/04/2025	27/04/2025	-
Prix de souscription	5,58 €	5,58 €	5,56 €	5,56 €	-
Modalités d'exercice	(1)	(2)	(3)	(2)	-
Nombre total d'options souscrites	203 211	716 400	300 000	137 968	1 357 579
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2015	153 043	426 271 (6)	300 000	122 968	1 002 282
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques sur la période	-	21 537	-	16 500	38 037
Nombre d'actions souscrites sur la période	-	-	-	-	-
Nombre d'options en circulation au 30 juin 2016	153 043	404 734 (6)	300 000	106 468	964 245
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par exercice des options en circulation au 30 juin 2016	153 043	404 734 (6)	300 000	106 468	964 245

- (1) Les Options 2014 T1 sont toutes exerçables pour une durée de dix ans à compter de leur attribution par le conseil d'administration. En cas de départ, le titulaire dispose, à peine de caducité, d'un délai de 6 mois à compter de la date de perte de qualité de bénéficiaire éligible pour exercer les Options qui seraient exerçables à la date de son départ.

Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, le conseil d'administration aura la faculté de décider que toute Option qui ne serait pas exercée avant la réalisation de ladite opération sera automatiquement caduque.

- (2) Les Options 2014 T2 et les Options 2015 sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve que le titulaire soit toujours salarié et/ou mandataire social de la Société ou d'une société qui lui est liée. En cas de départ, le titulaire dispose, à peine de caducité, d'un délai de 6 mois à compter de la date de perte de qualité de bénéficiaire éligible pour exercer les Options qui seraient exerçables à la date de son départ.

Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, l'intégralité des Options deviendra immédiatement exerçable par le titulaire avant la réalisation de ladite opération, le conseil d'administration ayant la faculté de décider que toute Option qui ne serait pas exercée avant la réalisation de ladite opération sera automatiquement caduque.

- (3) Monsieur Stéphane Boissel a été nommé directeur général par le conseil d'administration du 27 avril 2015. Les Options SB 2015 sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration et soumises à des conditions de performance dont la

réalisation sera constatée par le conseil d'administration sous réserve que Stéphane Boissel soit toujours mandataire social de la Société ou d'une société qui lui est liée. En cas de départ, Stéphane Boissel dispose, à peine de caducité, d'un délai de 6 mois à compter de la date de perte de qualité de bénéficiaire éligible pour exercer les Options SB 2015 qui seraient exerçables à la date de son départ.

Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, l'intégralité des Options SB 2015 deviendra immédiatement exerçable par Stéphane Boissel avant la réalisation de ladite opération, le conseil d'administration ayant la faculté de décider que toute Option SB 2015 qui ne serait pas exercée avant la réalisation de ladite opération sera automatiquement caduque.

- (4) Monsieur Damian Marron a démissionné de ses fonctions de directeur général avec effet au 27 avril 2015.
- (5) Monsieur Eric Pottier a démissionné de ses fonctions de directeur général délégué avec effet au 2 février 2016.
- (6) Les Options 2014 T2 en circulation au 30 juin 2016 incluent les 133 333 Options détenues par Damian Marron qui sont intégralement exerçables et les 36 666 Options exerçables détenues par Eric Pottier qui devront être exercées par ce dernier dans un délai de 6 mois à compter de la date de perte de qualité de bénéficiaire éligible, sous peine de caducité.

a) Options 2014 T1

La Société a émis le 7 mars 2014 un plan de 203 211 options de souscription d'actions « Options 2014 T1 » à des salariés au sens d'IFRS 2. L'ensemble des Options 2014 T1 a été souscrit à titre gratuit. Chaque Option 2014 T1 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,58 €. Les Options 2014 T1 sont incessibles, et peuvent être exercées jusqu'au 7 mars 2024.

Au 30 juin 2016, il reste 153 043 Options 2014 T1 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 30 608,60 €.

b) Options 2014 T2

La Société a émis le 7 mars 2014 un plan de 720 000 options de souscription d'actions « Options 2014 T2 » à des salariés au sens d'IFRS 2. 716 400 Options 2014 T2 ont été souscrites à titre gratuit. Chaque Option 2014 T2 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,58 €. Les Options 2014 T2 sont incessibles, et peuvent être exercées jusqu'au 7 mars 2024.

Au cours du premier semestre 2016, 21 537 Options 2014 T2 sont devenues caduques.

Au 30 juin 2016, il reste 404 734 Options 2014 T2 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 80 946,80 €.

c) Options SB 2015

La Société a émis le 27 avril 2015 un plan de 300 000 options de souscription d'actions « Options SB 2015 » à un salarié au sens d'IFRS 2. L'ensemble des Options SB 2015 a été attribué à titre gratuit. Chaque Option SB 2015 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,56 €. Les Options SB 2015 sont incessibles, et peuvent être exercées jusqu'au 27 avril 2025.

Au 30 juin 2016, il reste 300 000 Options SB 2015 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 60 000,00 €.

d) Options 2015

La Société a émis le 27 avril 2015 un plan de 137 968 options de souscription d'actions « Options 2015 » à des salariés au sens d'IFRS 2. L'ensemble des Options 2015 a été attribué à titre gratuit. Chaque Option 2015 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,56 €. Les Options 2015 sont incessibles, et peuvent être exercées jusqu'au 27 avril 2025.

Au cours du premier semestre 2016, 16 500 Options 2015 sont devenues caduques.

a) BSA 04-11

La Société a émis le 18 avril 2011 un plan de 698 289 bons de souscription d'actions « BSA 04-11 » à un salarié au sens d'IFRS 2. L'ensemble des BSA 04-11 a été souscrit au prix de 0,033 € pour un impact en prime d'émission de 23 043,54 euros. Chaque BSA 04-11 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,04 € au prix de 0,55 €. Les BSA 04-11 sont incessibles, et peuvent être exercés jusqu'au 30 juin 2016, à condition que le porteur soit titulaire d'un mandat social au sein de la Société ou lié à la Société par un contrat de consultant. Suite au regroupement des actions par 5 décidé par l'AG du 7 mars 2014, il faudra 5 BSA 04-11 pour souscrire à une action de valeur nominale 0,20 euros.

Au cours du premier semestre 2016, 576 255 BSA 04-11 ont été exercés. L'exercice des 576 255 BSA 04-11 a généré l'émission de 115 251 actions nouvelles au prix de 2,75 € (prime d'émission incluse), représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 23 050,20 €. Au 30 juin 2016, 2 BSA 04-11 sont devenus caducs.

Au 30 juin 2016, il ne reste donc plus aucun BSA 04-11 en circulation.

b) BSA 03-14

La Société a émis le 7 mars 2014 un plan de 260 000 bons de souscription d'actions « BSA 03-14 » à un salarié au sens d'IFRS 2. L'ensemble des BSA 03-14 a été souscrit au prix de 0,28 € pour un impact en prime d'émission de 72 800,00 euros. Chaque BSA 03-14 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,58 €. Les BSA 03-14 sont incessibles, et peuvent être exercés jusqu'au 07/03/2024.

Au 30 juin 2016, il reste 260 000 BSA 03-14 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 52 000,00 €.

c) BSA 05-14

La Société a émis le 22 mai 2014 un plan de 20 000 bons de souscription d'actions « BSA 05-14 » à un administrateur indépendant. L'ensemble des BSA 05-14 a été souscrit au prix de 0,30 € pour un impact en prime d'émission de 6 000,00 euros. Chaque BSA 05-14 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,94 €. Les BSA 05-14 sont incessibles, et peuvent être exercés jusqu'au 22/05/2024.

Au 30 juin 2016, il reste 20 000 BSA 05-14 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 4 000,00 €.

d) BSA 03-15

La Société a émis le 30 mars 2015 un plan de 70 000 bons de souscription d'actions « BSA 03-15 », dont 50 000 à un salarié au sens d'IFRS 2, et 20 000 à un administrateur indépendant. L'ensemble des BSA 03-15 a été souscrit au prix de 0,30 € pour un impact en prime d'émission de 21 000,00 euros. Chaque BSA 03-15 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,97 €. Les BSA 03-15 sont incessibles, et peuvent être exercés jusqu'au 30/03/2025.

Au 30 juin 2016, il reste 70 000 BSA 03-15 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 14 000,00 €.

e) BSA 05-16

La Société a émis le 2 mai 2016 un plan de 40 000 bons de souscription d'actions « BSA 05-16 » aux membres de son nouveau Conseil Scientifique (SAB). Le prix de souscription unitaire des BSA 05-16 est de 0,28 €. Au 30 juin 2016, aucun BSA 05-16 n'a été souscrit. Chaque BSA 05-16 donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,57 €. Les BSA 05-16 sont incessibles, et peuvent être exercés jusqu'au 02/05/2026.

Au 30 juin 2016, il reste 40 000 BSA 05-16 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 8 000,00 €.

Note 10.3.3 :Plans d'attribution d'actions gratuites (AGA)

Désignation du plan	AGA salariés 2016	AGA dirigeants 2016	TOTAL
Date d'assemblée	21/04/2016	21/04/2016	-
Date décision du conseil d'administration	02/05/2016	02/05/2016	-
Nombre total d'actions gratuites autorisées	750 000	750 000	-
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	450 000	150 000	600 000
dont nombre d'actions attribuées à des mandataires sociaux	-	150 000	150 000
Mandataires concernés :			
Stéphane Boissel	-	150 000	150 000
Date d'acquisition des actions	(1)	(2)	-
Date de fin de période de conservation	(3)	(3)	-
Nombre total d'actions souscrites en 2016	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 30/06/2016	2 600	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes au 30/06/2016	447 400	150 000	597 400

- (1) Les AGA salariés 2016 sont acquises par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que l'acquisition est soumise à une condition de présence, et, pour certains salariés, à des conditions de performance liées à la réalisation par leurs bénéficiaires de leurs objectifs annuels, tels que mesurés par le conseil d'administration.

Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, l'intégralité des AGA attribuées à un bénéficiaire deviendra immédiatement acquise à la plus éloignée des deux dates suivantes : (i) le 1^{er} anniversaire de la date d'attribution (la condition de présence étant alors levée et la période d'acquisition étant complétée d'une période de conservation expirant au 2^{ème} anniversaire de la date d'attribution, soit le 2 mai 2018) et (ii) la date de réalisation du changement de contrôle (ladite date marquant ainsi la fin de la période d'acquisition), le cas échéant prolongée d'une période de conservation courant jusqu'au 2^{ème} anniversaire de la date d'attribution, soit le 2 mai 2018.

- (2) Les AGA dirigeants 2016 sont acquises par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que l'acquisition est soumise à une condition de présence et des conditions de performance liées à la réalisation par son bénéficiaire de ses objectifs annuels (i.e. financement, avancée des programmes de recherche et de développement, signature de partenariats stratégiques), tels que mesurés par le conseil d'administration.

Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, l'intégralité des AGA attribués à un bénéficiaire deviendra immédiatement acquise dans les mêmes conditions que celles exposées au (1) ci-dessus.

- (3) Le premier tiers des actions attribuées gratuitement est assorti d'une période de conservation d'une année à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 2 mai 2018. Il n'a pas été fixé de période de conservation pour les deux autres tiers, sous réserve des dispositions applicables en cas de changement de contrôle comme indiqué au (1) ci-dessus.

a) AGA salariés 2016

La Société a émis le 2 mai 2016 un plan de 450 000 actions gratuites (« AGA salariés 2016 »). Les AGA salariés 2016 sont acquises par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que l'acquisition est soumise à une condition de présence, et, pour certains salariés, à des conditions de performance liées à la réalisation par leurs bénéficiaires de leurs objectifs annuels, tels que mesurés par le conseil d'administration.

Au cours du premier semestre 2016, 2 600 AGA salariés 2016 sont devenues caduques.

Au 30 juin 2016, il reste donc 447 400 AGA salariés 2016.

b) AGA dirigeants 2016

La Société a émis le 2 mai 2016 un plan de 150 000 actions gratuites (« AGA dirigeants 2016 »). Les AGA dirigeants 2016 sont acquises par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que l'acquisition est soumise à une condition de présence et des conditions de performance liées à la réalisation par son bénéficiaire de ses objectifs annuels (i.e. financement, avancée des programmes de recherche et de développement, signature de partenariats stratégiques), tels que mesurés par le conseil d'administration.

Au 30 juin 2016, il reste 150 000 AGA dirigeants 2016.

Note 10.3.4 : Autres instruments dilutifs

Le 22 décembre 2015, la Société a annoncé la signature d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO® auprès de la Société Générale, portant sur l'émission d'un nombre maximum de 1.150.000 actions nouvelles au cours des 24 mois suivant la date de souscription des Bons, par usage de la délégation de compétence consentie au conseil d'administration aux termes de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 26 mai 2015.

Le 25 janvier 2016, la Société a obtenu le visa de l'AMF sur le prospectus nécessaire à la mise en place effective de la ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO signée le 22 décembre 2015. Le 27 janvier 2016, Société Générale a donc souscrit 1 150 000 bons de souscription d'actions au prix de 0.0001 euros, soit un montant de souscription global de 115 euros.

Au 30 juin 2016, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de financement en fonds propres, il reste donc 1 150 000 bons de souscription d'actions en circulation. Il est précisé que la Société n'a aucune obligation de tirage.

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en Note 18.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

En K€	30/06/2016	31/12/2015
Dettes financières - non courant	1 648	1 641
Total des dettes financières non courantes	1 648	1 641
Total des dettes financières courantes	0	0
Total des dettes financières	1 648	1 641

Les emprunts et dettes financières correspondent au Prêt à Taux Zéro Innovation (« PTZI ») obtenu par la Société auprès de Bpifrance Financement pour un montant brut de 1,7 M€, encaissé en décembre 2014. Cette somme a été versée dans le cadre de l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave® démarrée en décembre 2014. Cet outil de financement, destiné au soutien des sociétés françaises innovantes, est complémentaire au Crédit Impôt Recherche, dans la mesure où il ne rentre pas dans l'assiette de calcul de ce crédit d'impôt. Le PTZI est remboursable sur une durée de 8 ans, avec un différé de remboursement de 3 ans. Le contrat prévoit plusieurs cas de remboursement anticipés, qui concernent principalement l'abandon, la suspension du projet financé ou la survenance d'un événement important de nature juridique ou financière, ayant des conséquences majeures sur l'activité de la Société.

Conformément à la Note 2.10, les flux de remboursement du Prêt à Taux Zéro Innovation sont actualisés à la date de clôture. Le taux OAT 10 ans du 31 décembre 2014 de 0,837 % a été retenu pour actualiser ces flux. Le produit d'actualisation est traité comme une subvention au sens d'IAS 20, et linéarisé sur la durée du projet auquel l'avance est attachée. L'impact de la désactualisation de la dette est comptabilisé en charges financières.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers évalués au coût amorti :

En K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
PTZI	1 648	0	1 324	324
Total des emprunts et dettes financières	1 648	0	1 324	324

Note 12 : Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 19 K€ et correspondent à la part à plus d'un an de l'étalement du produit de subvention du PTZI.

Note 13 : Provisions

En K€	01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/2016
Provisions pour risques	0	5	0	0	5
Provisions pour charges	772	15	(670)	0	117
Total provisions courantes	772	20	(670)	0	121

Au cours du premier semestre 2016, la Société a été soumise à un contrôle URSSAF portant sur les années 2013, 2014 et 2015. Le redressement a été notifié à la Société au cours du second semestre 2016 pour un montant de 5 K€.

Les provisions pour charges au 30 juin 2016 correspondent :

- A une provision pour engagement de retraite pour 37 K€, contre 21 K€ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'explique principalement par le changement des hypothèses retenues dans le calcul de ces engagements. En application de la norme IAS 19, l'impact sur le résultat est une charge de 2 K€ sur 2016. Les écarts actuariels, relatifs à la variation du taux d'actualisation et des autres hypothèses, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global (voir Note 2.12.2), et constituent une charge de 13 K€ au 30 juin 2016. Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière, dont les droits accordés aux salariés de la Société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (industrie pharmaceutique), se présentent de la façon suivante :

Date d'évaluation	30/06/2016	31/12/2015
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i>
Taux de charges sociales	46,00%	46,00%
Taux d'actualisation	0,705% Indice Bloomberg : F66710Y IND Euros Composite Zéro coupon yield AA)	1,674% Indice Bloomberg : F66710Y IND Euros Composite Zéro coupon yield AA)
Tables de mortalité	TGH05 - TGF05	TGH05 - TGF05
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,5%	1,5%
Taux de rotation	10,5%	12%

- Au solde de 80 K€ de la provision pour restructuration liée à la fermeture de l'établissement de Besançon, après reprise de 670 K€ de charges effectivement constatées au cours du premier semestre 2016.

Note 14 : Dettes fournisseurs et autres passifs courantsNote 14.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

En K€	30/06/2016	31/12/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	1 117	838
Fournisseurs - Factures non parvenues	993	770
Total Fournisseurs et comptes rattachés	2 111	1 608

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne présentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

Note 14.2 : Autres passifs courants

En K€	30/06/2016	31/12/2015
Dettes sociales	921	978
Dettes fiscales	18	6
Produits constatés d'avance	297	125
Autres dettes	35	70
Fournisseurs d'immobilisations	3 925	3 909
Total des autres passifs courants	5 195	5 087

Les produits constatés d'avance sont exclusivement liés à des subventions d'exploitation.

Le solde du poste fournisseurs d'immobilisations de 3,9 M€ est relatif au rachat des droits de Trizell sur Ovasave®. La dette initiale de 6 M€ a été partiellement réglée à hauteur de 2 M€ à la signature de l'accord de résiliation du 2 décembre 2015. Le solde est à échéance du 2 décembre 2017 pour 2 M€ et du 2 décembre 2018 pour 2 M€, et représente 3,9 M€ après actualisation (voir Note 3).

Note 15 : Produits des activités ordinaires

En K€	30/06/2016	30/06/2015
Revenu industriel	0	534
Chiffres d'affaires	0	534
Subventions	106	45
Crédit d'impôt recherche	1 315	1 392
Autres produits de l'activité	1	0
Autres produits de l'activité	1 422	1 438
Total des produits des activités ordinaires	1 422	1 972

Comme attendu, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2016. Le chiffre d'affaires 2015 correspondait exclusivement aux revenus générés par le contrat de collaboration, de développement, d'option et de licence avec Ferring/Trizell sur Ovasave®, résilié le 2 décembre 2015.

Les autres produits de l'activité sont constitués pour l'essentiel :

- De subventions pour 106 K€ ;
- De l'estimation du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2016 pour 1 315 K€, contre 1 392 K€ au 30 juin 2015.

Note 16 : Charges de personnel

En K€	30/06/2016	30/06/2015
Salaires	1 671	1 884
Charges sociales	763	927
Charges liées aux paiements en actions	372	129
Engagements de retraite	2	5
Total charges du personnel	2 809	2 944

La diminution des postes Salaires et Charges sociales s'explique principalement par :

- La diminution des effectifs suite à la fermeture du site de Besançon partiellement compensée le renforcement de l'équipe de management (notamment en *process development* ou en affaires réglementaires) et de l'équipe G&A (notamment en *business development*) ;
- La présence de charges non récurrentes sur le premier semestre 2015 (charges patronales sur émission d'options de souscription d'actions et indemnités de départ de Monsieur Damian Marron).

L'évolution de l'effectif moyen des salariés se présente de la façon suivante :

Catégorie	30/06/2016	30/06/2015
VP	6	4
Directeurs	6	5
Managers et Chargés de Recherche	16	18
Techniciens et Employés	20	36
Effectif moyen des salariés	48	63

Les charges liées au paiement en actions sont décrites en Note 18.

Note 17 : Détail des charges par fonctionNote 17.1 : Recherche et développement

Les frais de recherche et développement se présentent de la façon suivante :

R&D (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Achats de matières premières	715	1 315
Etudes, honoraires scientifiques et autres charges	2 858	2 154
Salaires et charges sociales	1 780	2 009
Amortissements et provisions	268	225
Engagements de retraite	2	6
Total des charges de recherche et développement	5 624	5 709

Le détail du poste Etudes, honoraires scientifiques et autres charges se présente de la façon suivante :

R&D (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Coûts de brevets	337	183
Honoraires et études	2 023	1 452
Autres	497	519
Total études, honoraires scientifiques et autres charges	2 858	2 154

La diminution du poste Achats de matières premières s'explique principalement par l'arrêt des activités de production depuis juin 2015.

La hausse du poste Etudes, honoraires scientifiques et autres charges s'explique principalement par les coûts liés au transfert de technologie de production d'Ovasave® initié en septembre 2015 vers le CMO MaSTherCell, et aux accords de recherche et de développement avec OSR et LIED, partiellement compensés par la baisse des charges générée par l'arrêt de la production et la suspension du recrutement dans l'étude clinique CATS29. La hausse du poste de brevets est en partie liée aux coûts du brevet CAR-Treg du Weizmann Institute of Science, délivré en Europe au cours du premier semestre 2016, et pour lequel la Société a signé un accord de licence mondial exclusif.

La baisse du poste Salaires et charges sociales s'explique principalement par la fermeture du site de Besançon, en partie compensée par le renforcement de l'équipe de management (notamment en *process development* ou en affaires réglementaires).

Note 17.2 : Frais généraux

Les frais généraux se présentent de la façon suivante :

G&A (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Locations, honoraires et autres charges	1 859	1 033
Salaires et charges sociales	655	803
Amortissements et provisions	(5)	27
Engagements de retraite	0	(1)
Total des frais généraux	2 509	1 862

Le détail du poste Locations, honoraires et autres charges se présente de la façon suivante :

G&A (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Locations immobilières	179	84
Honoraires	988	364
Autres	693	586
Total des frais généraux	1 859	1 033

La hausse du poste Locations, honoraires et autres charges s'explique principalement par :

- Le lancement du laboratoire spécialisé dans le développement de procédés de fabrication et le transfert de technologie à Sophia Antipolis ;
- L'augmentation des honoraires de conseils juridiques, notamment en matière contractuelle pour les accords de collaboration, de recherche, de développement et de licence signés sur la période ;
- L'augmentation des frais de relations investisseurs et de communication.

La baisse du poste Salaires et charges sociales s'explique principalement par la présence de charges non récurrentes sur le premier semestre 2015 (charges patronales sur émission d'options de souscription d'actions et indemnités de départ de Monsieur Damian Marron), en partie compensées par le renforcement de l'équipe G&A (notamment en *business development*).

Note 18 : Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des bons de souscription d'actions (« BSA »), des options de souscription d'actions (« Options ») et des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux dirigeants, aux administrateurs indépendants et aux membres du conseil scientifique (SAB).

Note 18.1 : Conditions d'attribution et d'exercice

Le nombre d'actions gratuites et d'options acquises et exerçables, dont les caractéristiques des plans sont détaillées en Note 10.3, est présenté par période dans le tableau suivant :

<u>Nb de droits acquis et exerçables à date</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>30/06/2019</u>
Sous-total BSA	316 665	316 665	366 666	366 666	390 000	390 000	390 000
BSA 03-14	240 000	240 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000
BSA 03-15	23 332	23 332	46 666	46 666	70 000	70 000	70 000
BSA 04-11	0	0	0	0	0	0	0
BSA 05-14	13 333	13 333	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
BSA 05-16	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Sous-total Options	613 680	613 680	828 742	828 742	964 245	964 245	964 245
Options 2014 T1	153 043	153 043	153 043	153 043	153 043	153 043	153 043
Options 2014 T2	325 161	325 161	404 734	404 734	404 734	404 734	404 734
Options 2015	35 476	35 476	70 965	70 965	106 468	106 468	106 468
Options SB 2015	100 000	100 000	200 000	200 000	300 000	300 000	300 000
Sous-total AGA	0	0	199 121	199 121	398 255	398 255	597 400
AGA salariés 2016	0	0	149 121	149 121	298 255	298 255	447 400
AGA dirigeants 2016	0	0	50 000	50 000	100 000	100 000	150 000
<u>Total</u>	<u>930 345</u>	<u>930 345</u>	<u>1 394 529</u>	<u>1 394 529</u>	<u>1 752 500</u>	<u>1 752 500</u>	<u>1 951 645</u>

Note 18.2 : Evaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des plans donnant accès au capital de la Société, émis par la Société depuis 2014, sont les suivantes :

- Le prix de l'action à la date d'attribution est égal au prix d'exercice ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments, sur la base des taux d'emprunts de l'indice GFRN.
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.
- La décote du prix liée à l'incessibilité des options de souscription d'action par rapport aux instruments optionnels équivalents parfaitement cessibles a été calculée par le modèle de « forward price » au taux d'emprunt estimé résultant de l'addition du taux repo à 0,75% et du taux d'emprunt sans risque.
- Le modèle d'évaluation Black & Scholes est retenu pour l'évaluation de la juste valeur des plans donnant accès au capital de la Société.

Les principaux Managers de la Société ont pris un engagement de conservation des titres, dégressif sur 4 ans. Selon IFRS 2, la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués doit être déterminée en tenant compte de ces conditions. Cela a conduit à constater une décote d'incessibilité sur la valorisation de ces plans.

Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans et plans en cours d'acquisition de bons de souscriptions d'actions et d'options de souscription d'actions sont détaillés ci-après :

Désignation du plan (en K€)	Options 2014 T2	BSA 03-14	BSA 05-14	BSA 03-15	Options 2015	Options SB 2015	BSA 05-16
Date d'attribution	07/03/2014	07/03/2014	22/05/2014	30/03/2015	27/04/2015	27/04/2015	02/05/2016
Cours à la date d'attribution (en €)	5,58	5,58	5,94	5,7	5,56	5,56	(1)
Prix d'exercice (en €)	5,58	5,58	5,94	5,97	5,56	5,56	5,57
Maturité moyenne retenue	5,79	5,34	5,79	6,00	6,00	6,00	5,00
Taux sans risque moyen retenu	1,28%	1,13%	0,84%	0,14%	0,18%	0,18%	-0,10%
Nombre d'options valorisées	720 000	260 000	20 000	70 000	137 968	300 000	40 000
Volatilité	45%	45%	45%	45%	45%	45%	45%
Prix de souscription du plan	0	72 800	6 000	21 000			11 200
Valeur probabilisée du plan avant décote	1 507	510	42	118	268	451	47
Décote d'incessibilité	59	40		1	1		
Valeur probabilisée du plan	1 449	470	42	118	267	451	47

(1) Les BSA 05-16 n'ayant pas encore été souscrit au 30 juin 2016, la valorisation de ce plan a été effectuée sur la base du cours de clôture de la Société au 30 juin 2016, soit 4,53€.

Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés ci-après :

Désignation du plan (en K€)	AGA salariés 2016 sans conditions de performance	AGA salariés 2016 avec conditions de performance	AGA dirigeants 2016 avec conditions de performance
Date d'attribution	02/05/2016	02/05/2016	02/05/2016
Cours à la date d'attribution (en €)	5,49	5,49	5,49
Période d'acquisition	1 à 3 ans	1 à 3 ans	1 à 3 ans
Valeur de l'action gratuite	5,49	5,49	5,49
Valeur de l'action gratuite après décote d'incessibilité	5,49	5,49	5,49
Hypothèse d'acquisition	100,00%	25,00%	25,00%
Nombre d'options valorisées	130 000	320 000	150 000
Valeur probabilisée du plan avant décote	585	359	169
Décote d'incessibilité	0	0	0
Valeur probabilisée du plan	585	359	169

Les charges annuelles comptabilisées sont précisées ci-après :

Périodes	Options 2014 T2	BSA 03-14	BSA 05-14	BSA 03-15	BSA 05-16	Options 2015	Options SB 2015	AGA salariés 2016	AGA dirigeants 2016	TOTAL
30/06/2016	17	9	4	26	47	39	117	96	17	372
30/06/2015	(2)	20	10	18		29	54			129

Les charges comptabilisées tiennent compte de l'ajustement des charges sur les options non acquises à la date de départ des bénéficiaires, conformément à la norme IFRS 2.

Note 19 : Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au suivi de la provision pour restructuration dans le cadre de la fermeture du site de Besançon.

Note 20 : Charges et produits financiers

Charges et produits financiers (en K€)	30/06/2016	30/06/2015
Gains de change	19	2
Autres produits financiers	0	0
Sous-total autres produits financiers	19	2
Plus-value sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0	1
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	3	26
Sous-total produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3	27
Total des produits financiers	22	29
Sous-total coût de l'endettement financier brut	0	0
Pertes de change	(3)	(16)
Autres charges financières	(26)	(7)
Sous-total autres charges financières	(29)	(22)
Total des charges financières	(29)	(22)
Total des charges et produits financiers	(8)	7

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux intérêts courus et aux plus-values sur les titres de placements à court terme.

Les autres charges financières correspondent à la désactualisation des flux financiers liés au Prêt à Taux Zéro Innovation (voir Note 11) et à la dette fournisseurs d'immobilisations (voir Note 14.2).

Note 21 : Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la Société dispose d'une base de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 67,6 M€ au 31 décembre 2015.

En France, les déficits sont reportables en avant sur les bénéficiaires ultérieurs sans limitation de délai, mais le montant imputable sur le bénéfice de l'exercice est plafonné à 1 M€, majoré de 50% du montant correspondant au bénéfice imposable de l'exercice excédant 1 M€.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 2.16.

Note 22 : EngagementsNote 22.1 : Obligations au titre des contrats de location simple

Le 22 décembre 2015, la Société a signé un avenant de renouvellement du bail commercial arrivant à échéance le 30 juin 2016, pour un loyer annuel de 147 K€ HT (montant correspondant à l'indexation du loyer initial, et désormais indexé chaque année sur l'indice trimestriel des activités tertiaires). Ce bail immobilier est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives, avec la possibilité de donner congé du bail tous les trois ans uniquement ainsi que, par exception tel que prévu dans l'avenant, au terme de chacune des deux premières années de location du bail renouvelé.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 30 juin 2016 :

- à un an au plus : 147 K€
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 0 K€

La Société a contracté avec la SAS Genbiotech un bail dérogatoire au régime des baux commerciaux prenant effet au 1er février 2016. Le bail a été conclu pour une durée de deux ans (soit du 1er février 2016 au 31 janvier 2018), avec un loyer annuel de 209 K€ HT la première année et de 198 K€ HT la deuxième année. En cas de résiliation anticipée, la Société restera redevable auprès de la SAS Genbiotech des loyers restants dus à la date de résiliation jusqu'au terme du bail, décotés de 5% par mois à compter du 31 janvier 2017.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 30 juin 2016 :

- à un an au plus : 204 K€
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 116 K€

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de la période close au 30 juin 2016 s'élève à 160 K€ pour ces deux contrats de location.

Note 22.2 : Obligations au titre du contrat de licence avec l'INSERM

Le 30 janvier 2006, la Société a signé un accord de licence avec l'INSERM portant sur des familles de brevets dont l'INSERM est propriétaire (PTXC2) ou copropriétaire avec la Société (PTXC1, PTXC4 et PTXC5) tel qu'amendé le 9 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Aux termes de ce contrat, l'INSERM accorde à la Société les droits exclusifs mondiaux pour le développement, la fabrication et la commercialisation des produits et procédés mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine de la thérapie cellulaire des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires chroniques.

Cet accord a été conclu pour une durée allant jusqu'à la plus tardive des deux échéances suivantes : l'expiration ou l'invalidation du dernier brevet concerné ou l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la première commercialisation d'un produit mettant en œuvre les brevets des familles susmentionnées dans le domaine du contrat.

Il prévoit dans l'hypothèse du développement et de la commercialisation de produits par la Société, le versement de montants forfaitaires à l'INSERM conditionnés par le franchissement d'étapes (*milestones*) liées au développement, au processus réglementaire et au 1^{er} anniversaire du début de la commercialisation de produits, le montant total des paiements à venir pouvant atteindre, à ce jour et toutes indications confondues, jusqu'à 889 K€, étant précisé qu'un paiement d'un montant de 76 K€ HT a d'ores et déjà été effectué en raison du succès de la première étude. En cas de commercialisation de produits par la Société ou ses filiales, la Société devra en outre verser à l'INSERM des redevances échelonnées (*royalties*) assises sur un pourcentage des ventes (nettes de diverses charges, taxes et remises) de produits mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine du contrat.

En revanche, dans l'hypothèse où la Société concéderait à un tiers une sous-licence permettant à ce tiers de développer et commercialiser des produits mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine du contrat, les montants devant être reversés par la Société à l'INSERM seraient calculés sur la base d'un pourcentage des montants perçus du tiers relatifs au développement et à la commercialisation des produits.

Note 22.3 : Obligations au titre de l'accord de résiliation avec Trizell

Le 2 décembre 2015, la Société et Trizell ont conclu un accord mettant fin au contrat de collaboration, de développement, d'option et de licence sur Ovasave® signé le 12 décembre 2013 et modifié par avenant en date du 30 mars 2015. Au titre de cet accord, la Société récupère l'ensemble des droits de Trizell sur Ovasave® en contrepartie du paiement de montants pouvant atteindre 15 M€, dont :

- 6 M€ fixes, pour lesquels la Société a déjà versé 2 M€ à la signature le 2 décembre 2015. Le solde est à échéance du 2 décembre 2017 pour 2 M€ et du 2 décembre 2018 pour 2 M€ ;
- 9 M€ conditionnés aux revenus futurs générés par Ovasave®, qui seront comptabilisés si les conditions contractuelles se réalisent.

Note 23 : Relations avec les parties liées**Note 23.1 : Rémunérations et jetons de présence des dirigeants mandataires sociaux et des membres du conseil d'administration**

Les rémunérations présentées ci-après ont été octroyées aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du conseil d'administration au cours des périodes présentées :

En K€	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Salaires et autres avantages à court terme	329	451	360
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice	169	588	588
Jetons de présence	35	70	35
Total	532	1 109	983

Le détail des salaires et autres avantages à court terme se présente de la façon suivante :

En K€	30/06/2016		Exercice 2015		30/06/2015	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
François Meyer – Président du Conseil d'Administration						
Rémunération fixe (6)	42	42	82	82	40	82
Rémunération variable	0	0	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0	0	0
Total	42	42	82	82	40	82
Stéphane Boissel – Directeur général (3)						
Rémunération fixe (7)	138	138	186	186	49	49
Rémunération variable (8)	50	17	17	0	10	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature (9)	7	7	7	7	1	1
Total	194	161	0	0	0	0
Damian Marron – Directeur général (4)						
Rémunération fixe (10)	0	0	60	60	60	60
Rémunération variable (11)	0	0	0	46	0	46
Rémunération exceptionnelle (12)	0	0	211	211	211	211
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	271	316	271	316
Eric Pottier – Directeur général délégué (5)						
Rémunération fixe (13)	43	43	96	96	48	48
Rémunération variable (14)	0	0	0	18	0	18
Rémunération exceptionnelle (15)	49	49	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature (16)	0	0	2	2	2	2
Total	93	93	98	116	50	68
Total	329	295	451	515	360	466

- (1) Au titre de l'exercice. La rémunération variable due au titre d'un exercice est payée l'exercice suivant.
- (2) Au cours de l'exercice.
- (3) Monsieur Stéphane Boissel a été nommé directeur général de la Société par le conseil d'administration du 27 avril 2015.
- (4) Monsieur Damian Marron a été nommé directeur général de la Société par le conseil d'administration du 6 septembre 2013, mandat dont il a démissionné avec effet au 27 avril 2015.
- (5) Monsieur Eric Pottier a été engagé le 14 janvier 2013 en qualité de directeur exécutif supply chain et a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration du 22 janvier 2013, mandat dont il a démissionné avec effet au 2 février 2016. Monsieur Eric Pottier a été licencié pour motif économique en date du 17 mars 2016 dans le cadre de la fermeture de l'établissement de Besançon.
- (6) Le conseil d'administration du 6 septembre 2013 a fixé la rémunération de François Meyer à 60 K€ brut annuel, incluant la rémunération pour ses fonctions de président, et celle liée à une mission d'assistance à la direction générale. Le conseil d'administration du 10 février 2015 a réévalué et revu la répartition de la rémunération de François Meyer afin de procéder à une distinction entre les sommes perçues au titre

de sa fonction de président du conseil d'administration (60 K€ bruts annuels) et celles perçues au titre de sa mission spécifique (24 K€ bruts annuels), à compter du 1^{er} février 2015.

- (7) La Société a conclu avec Stéphane Boissel un contrat de management à la suite de sa nomination en qualité de directeur général de la Société par le conseil d'administration du 27 avril 2015, avec pour objet de déterminer les principaux termes de l'exercice des fonctions de directeur général. Ce conseil du 27 avril 2015 a autorisé la signature dudit contrat de management. Au titre de ses fonctions, Monsieur Stéphane Boissel percevra (i) une rémunération annuelle fixe de 275.000 euros, (ii) une rémunération variable de pouvant atteindre un montant maximum 30% de ladite rémunération fixe, en fonction de la réalisation d'objectifs fixés annuellement par le conseil d'administration de la Société et (iii) des avantages en nature consistant en la prise en charge des frais de déplacement professionnels, une GSC et une protection sociale santé et retraite complémentaire.
- (8) Le conseil d'administration du 3 février 2016, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a fixé à 20% le pourcentage de réalisation à cette date des objectifs fixés dans le contrat de management de Stéphane Boissel, représentant un montant de 16.500 euros au titre de la rémunération variable 2015, étant précisé qu'une partie substantielle de cette rémunération variable sera évaluée au 31 décembre 2016. Au 30 juin 2016, la rémunération variable de Stéphane Boissel est une estimation faite sur la base des hypothèses formulées par la direction, et s'élève à 50 K€.
- (9) Les avantages en nature de Stéphane Boissel sont relatifs à la mise à disposition d'un véhicule et à une GSC conformément au contrat de management conclu avec la Société le 27 avril 2015.
- (10) Le conseil d'administration du 6 septembre 2013 a fixé à 180 K€ la rémunération annuelle fixe de Damian Marron, un prorata de temps de présence pouvant être appliqué jusqu'en décembre 2013 pour tenir compte d'une période transitoire. Dans le cadre de la politique d'augmentation générale pour 2014 décidée par le conseil d'administration du 22 janvier 2014, la rémunération de Damian Marron a été portée à 184 K€. Monsieur Damian Marron a démissionné de sa fonction de directeur général avec effet au 27 avril 2015.
- (11) La rémunération variable de Damian Marron est un montant maximum de 70 K€ conditionné à la réalisation d'objectifs corporate définis et revus annuellement sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. La réalisation des objectifs 2013 et 2014 a respectivement été entérinée par le conseil d'administration du 22 janvier 2014 et le conseil d'administration du 10 février 2015. Aucune rémunération variable n'a été attribuée à Damian Marron au titre de l'exercice 2015.
- (12) Au cours de l'exercice 2015, Monsieur Damian Marron a reçu, dans le cadre de son départ, une indemnité dont le montant est conforme aux recommandations du Code MiddleNext.
- (13) Monsieur Eric Pottier n'était pas rémunéré en tant que directeur général délégué. Il n'était rémunéré qu'au titre de sa fonction de directeur exécutif supply chain et pharmacien responsable.
- (14) Pour 2014, le conseil d'administration du 22 janvier 2014 a fixé la rémunération variable d'Eric Pottier à 25 K€ maximum, conditionnée pour 50% à la réalisation d'objectifs corporate et pour 50% à la réalisation d'objectifs personnels définis et revus annuellement sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. La réalisation des objectifs 2014 a été entérinée par le conseil d'administration du 10 février 2015. Aucune rémunération variable n'a été attribuée à Eric Pottier au titre de l'exercice 2015.
- (15) Au cours de l'exercice 2016, Monsieur Eric Pottier a reçu, dans le cadre de son départ, une indemnité dont le montant est conforme aux recommandations du Code MiddleNext.
- (16) Les avantages en nature d'Eric Pottier sont relatifs à la mise à disposition d'un véhicule.

Le détail des coûts probabilisés des plans d'instruments donnant accès au capital de façon différée, attribués au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se présente de la façon suivante :

En K€	30/06/2016		Exercice 2015		30/06/2015	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
François Meyer – Président du Conseil d'Administration						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	0	N/A	84	N/A	84	N/A
Total	0	N/A	84	N/A	84	N/A
Stéphane Boissel – Directeur général (4)						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	169	N/A	451	N/A	451	N/A
Total	169	N/A	451	N/A	451	N/A
Eric Pottier – Directeur général délégué						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	0	N/A	19	N/A	19	N/A
Total	0	N/A	19	N/A	19	N/A
David Horn Solomon – Membre indépendant (5)						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	0	N/A	34	N/A	34	N/A
Total	0	N/A	34	N/A	34	N/A
Total	169	N/A	588	N/A	588	N/A

- (1) Au titre de l'exercice. La rémunération variable due au titre d'un exercice est payée l'exercice suivant.
- (2) Au cours de l'exercice.
- (3) Les paiements en actions correspondent aux coûts probabilisés des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société attribués au cours de l'exercice aux mandataires sociaux, après déduction des décotes d'incessibilité liées au pacte d'actionnaire en cours à la date d'attribution.
- (4) Monsieur Stéphane Boissel a été nommé directeur général par le conseil d'administration du 27 avril 2015.
- (5) Monsieur David Horn Solomon a été nommé administrateur indépendant par le conseil d'administration du 30 mars 2015.

Le détail des jetons de présence se présente de la façon suivante :

En K€	30/06/2016		Exercice 2015		30/06/2015	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Marie Yvonne Landel Meunier – Membre indépendant						
Jetons de présence	18	35	35	30	18	30
Total	18	35	35	30	18	30
David Horn Solomon – Membre indépendant						
Jetons de présence	18	35	35	0	18	0
Total	18	35	35	0	18	0
Total	35	70	70	30	35	30

- (1) Au titre de l'exercice. La rémunération variable due au titre d'un exercice est payée l'exercice suivant.
- (2) Au cours de l'exercice.

Note 23.2 : Divers

Au 30 juin 2016, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés et les membres de son conseil d'administration.

Note 24 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice :

Résultat net par action	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net (en K€)	(7 084)	(5 721)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12 905 690	11 663 015
Résultat net par action (en €)	-0,55	-0,49

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par la somme suivante :

- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice
- plus le nombre d'actions pouvant résulter de la conversion des instruments donnant droit au capital de façon différée, et ce dès l'émission de ces derniers.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, Options et AGA) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat dilué par action	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net (en K€)	(7 084)	(5 721)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles *	14 562 331	13 069 477

* Ce nombre moyen pondéré d'actions prend en compte les actions pouvant résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions et des options de souscription d'actions, et de l'attribution des actions gratuites, et ce dès l'émission de ces derniers.

Note 25 : Gestion des risques financiers

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Note 25.1 : Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des titres de placement à court terme présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus (voir Note 2.7).

Note 25.2 : Risque de change

Au 30 juin 2016, la Société considère ne pas être exposée à un risque de change dans la mesure où seule une faible partie de ses approvisionnements est réalisée hors zone euro et facturée en devises étrangères, principalement en dollars américains, livres sterling et francs suisses.

Au regard des montants peu significatifs des positions de change, la Société n'a pas pris, à ce stade de développement de son activité, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. En cas de variation de cette parité de + 10 % ou de - 10 %, la Société estime, pour la période close au 30 juin 2016, que l'impact serait non significatif.

Note 25.3 : Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (uniquement des titres de placements à court terme immédiatement mobilisables).

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Note 25.4 : Risque de taux d'intérêt

La seule exposition au risque de taux d'intérêt est relative au placement de la trésorerie en équivalents de trésorerie. Compte tenu du faible niveau de rémunération actuelle de ce type de placement, la Société considère que toute évolution de +/- 1% aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard des pertes générées par son activité opérationnelle.

La Société n'a par ailleurs aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements suivants sont intervenus postérieurement à la date de clôture :

- Le 3 août 2016, la Société a annoncé la mise en place effective du financement obligataire par émission réservée de BEOCABSA et l'émission d'une première tranche d'un montant nominal de 3 millions d'euros. Une première conversion d'une OCA a eu lieu le 22 août 2016, et une deuxième conversion de deux OCA a eu lieu le 15 septembre 2016.
- Le 20 mai 2016, la Société a signé une convention de cession de créance de son crédit d'impôt recherche 2016 auprès de la société ACOFI GESTION. La Société dispose ainsi d'une ligne de préfinancement de son crédit d'impôt recherche 2016, payable au fur et à mesure des dépenses éligibles effectivement engagées. Dans le cadre de ce contrat, la Société a encaissé une première tranche de 1,1 M€ en août 2016.